



**Arcachon**  
*expansion*

TOURISME - CONGRÈS - ANIMATION - CULTURE - COMMERCE

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 033-439504960-20260428-2026042809-DE

S<sup>2</sup>LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Mardi 28 avril 2026**

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames MARESCOT, BORDEDEBAT, CASSOT, DZIURA, MAUPILE, MIQUEL, FOULON, LONG MAROVELLI,

Messieurs LUMMEAUX, GHYSELS, NONI, FANARA, MONS, PUJOL, SCAPPAZZONI, TREUIL, MARTINERIE,  
DELEPAUX, SEGURA, TOURDIAS.

**Pouvoir :**

Monsieur RUIZ a donné POUVOIR à Monsieur TOURDIAS

**A titre consultatif :**

Madame DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,  
Madame MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Madame DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Monsieur DISSAUX, Directeur Culture.

**ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur. RUIZ

Madame THE

**A titre consultatif :**

Monsieur MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Monsieur LASSALLE responsable du Service de Gestion Comptable

**EXTRAIT DE DELIBERATION N°2026042809 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICE PUBLICS LOCAUX (CCSPL) -CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1413-1, qui impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Arcachon Expansion dans ce cadre, souhaite créer une CCSPL en vue de ses prochains projets de consultations.

Cette commission, présidée par le Président du conseil d'administration, comprend des membres du conseil d'administration, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil d'administration. En fonction de l'ordre du jour, la commission, peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil d'administration de fixer le nombre des membres de la commission consultative des services publics locaux, il vous est proposé de fixer à sept (7) le nombre de membres de ladite commission, outre, le Président, de droit. Soit cinq (5) membres du conseil d'administration et deux (2) représentants d'associations locales.

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil d'administration de fixer les conditions de dépôts des listes, celles-ci seront transmises par courriel, au plus tard le 25 mai à 12h au Secrétariat d'Arcachon Expansion ([sandrine.cofflard@arcachon.com](mailto:sandrine.cofflard@arcachon.com)). Elles devront indiquer les noms et prénoms des candidats.

CONSIDERANT que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

**M FOULON**, demande au conseil d'administration de bien vouloir

- **APPROUVER le principe de la désignation d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, lors de la prochaine séance du conseil d'administration, pour toute la durée du mandat municipal.**
- **APPROUVER le nombre de membres de la commission consultative des services publics locaux, tels que proposé dans le présent rapport, soit cinq (5) membres du conseil d'administration et deux (2) représentants d'associations locales.**
- **APPROUVER les conditions de dépôt des listes, telles que présentées dans le présent rapport.**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant les conditions de dépôt de liste de la CCSPL.

Frédérique DUGENY  
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme  
Arcachon, le mardi 28 avril 2026

Yves FOULON

Président de la Régie Arcachon Expansion

